

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 500****13 mai 2004****SOMMAIRE**

A-Cars, S.à r.l., Troisvierges .....	23977	Gardian S.A., Luxembourg .....	23960
Adélaïde, Sicav, Luxembourg .....	23990	Gardian S.A., Luxembourg .....	23960
Alegria S.A., Luxembourg .....	23957	Henrik Andersen Sportpromotion S.A., Diekirch.	23976
Alegria S.A., Luxembourg .....	23958	Hermina Holding S.A., Strassen .....	23993
Altex S.A.H., Luxembourg .....	23993	Heynen, GmbH, Clervaux .....	23976
AMC Finance S.A., Luxembourg .....	23995	HVB Alternative Program Index, Sicav, Luxem- bourg .....	23978
(Les) Artificiers, S.à r.l., Warken .....	23954	HVB Alternative Program Index, Sicav, Luxem- bourg .....	23981
Auguri Holding S.A., Luxembourg .....	23991	HVB Alternative Program, Sicav, Luxembourg ..	23981
Blamar S.A.H., Luxembourg .....	23992	HVB Alternative Program, Sicav, Luxembourg ..	23984
Bluestone Holdings S.A., Luxembourg .....	23989	Immo-Trend, S.à r.l., Luxembourg .....	23971
Bonneair S.A., Luxembourg .....	23989	Industrial Trading Corporation S.A., Luxembourg- Kirchberg .....	23987
Brauner & Richards Holding S.A., Luxembourg ..	23995	Intereureka S.A., Luxembourg .....	23999
Brock Alloy Wheels, GmbH, Berdorf .....	23962	International Planning Institute Holding S.A., Lu- xembourg .....	23997
BT Luxembourg Investments S.N.C., Luxem- bourg .....	23958	Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg .....	23991
Cantonia Financière S.A., Luxembourg .....	23992	Lareneginvest Holding S.A., Luxembourg .....	24000
Caption S.A., Strassen .....	23999	Leika-Invest Holding S.A., Diekirch .....	23974
Catama S.A.H., Luxembourg .....	23994	Luxfer-Industriehallenbau S.A., Luxembourg ...	23990
Ceska Lipa S.A., Luxembourg .....	23967	Luximmo Invest S.A., Steinfort .....	23961
Chemifim International S.A., Luxembourg .....	23987	Luximmo Invest S.A., Steinfort .....	23962
CLD'A, Compagnie Luxembourgeoise d'Affrète- ments S.A., Luxembourg .....	23985	Mai-Flo S.A., Steinfort .....	23959
CMPI Holding S.A., Luxembourg .....	23997	Mai-Flo S.A., Steinfort .....	23960
COFIMETAL S.A.H. (Compagnie Financière de la Métallurgie), Luxembourg .....	23998	Masai S.A.H., Luxembourg .....	23990
Cobelfret S.A., Luxembourg .....	23985	Mawill, S.à r.l., Bettendorf .....	23960
Cofinex S.A.H., Luxembourg .....	23999	MB Ventures S.A., Luxembourg .....	23977
Cofinor S.A., Diekirch .....	23971	MBC Music Trading S.A. ....	23966
Comont Holding S.A., Luxembourg .....	23987	MBC Music Trading S.A. ....	23966
Contech Europe Holding S.A., Luxembourg .....	24000	MBC Music Trading S.A. ....	23966
Dexia Asia Premier, Sicav, Luxembourg .....	23988	MC Premium, Sicav, Luxembourg .....	23993
Eurinvest Holding S.A., Luxembourg .....	23996	Moulin J.P. Dieschbourg, S.à r.l., Lauterborn- Halte .....	23976
Eves S.A.H., Luxembourg .....	23994	Orest Investissements S.A., Luxembourg .....	23991
Ferrero International S.A., Senningerberg .....	23962	Outlet Mall Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	23969
Fibe S.A., Luxembourg .....	23994	Outlet Mall Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	23970
Finanzpress Holding S.A., Luxembourg .....	23996	Ovide S.A. Holding, Luxembourg .....	23986
Fondaco S.A., Luxembourg .....	23997	Pacato S.A.H., Luxembourg .....	23998
FRL Participations, S.à r.l., Luxembourg .....	23966	Partas S.A.H., Luxembourg .....	23964
Galerie du Nord, S.à r.l., Hosingen .....	23975		
Gardian S.A., Luxembourg .....	23960		

Partas S.A.H., Luxembourg . . . . .	23964	Sogin S.A., Luxembourg . . . . .	23994
Peinture Phillipps, S.à r.l., Junglinster . . . . .	23965	Swiss Life Multi-Funds (Lux). . . . .	23957
Peinture Phillipps, S.à r.l., Junglinster . . . . .	23966	Tandil S.A.H., Luxembourg . . . . .	23996
(La) Pergola, S.à r.l., Bettendorff . . . . .	23977	Tedes-Invest Holding S.A.H., Diekirch . . . . .	23954
(La) Pergola, S.à r.l., Bettendorff . . . . .	23977	Tedes-Invest Holding S.A.H., Diekirch . . . . .	23954
Prispa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23992	Thacha S.A.H., Luxembourg . . . . .	23995
Procimbria Finance Luxembourg S.A.H., Luxembourg . . . . .	23989	Top-Fancy, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .	23973
Progest S.A., Bertrange . . . . .	23963	Tour du Lac, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23975
Progest S.A., Bertrange . . . . .	23964	Tour du Lac, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23976
Reumert Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23995	Transports Even, S.à r.l., Ell . . . . .	23973
Ripiamo Company S.A., Luxembourg . . . . .	23986	Transports Even, S.à r.l., Ell . . . . .	23973
Romplex S.A., Luxembourg . . . . .	23991	Ussi S.A., Luxembourg . . . . .	23974
Rosenberg S.A., Luxembourg . . . . .	23992	V-Square Holding S.A., Ehrlange-sur-Mess. . . . .	23955
Saisicav, Luxembourg . . . . .	23998	VMS Luxinter Sicav, Luxembourg . . . . .	23986
Separim S.A., Luxembourg . . . . .	23988	Zamial Invest S.A., Luxembourg . . . . .	24000
Société Immobilière et Financière Luxembourgeoise S.A., Strassen . . . . .	23996		

**TEDES-INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 93.501.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(901266.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

**TEDES-INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 93.501.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(901267.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

**LES ARTIFICIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9090 Warken, 87, route de Welscheid.  
R. C. Diekirch B 95.950.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(901256.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

**V-SQUARE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R. C. Luxembourg B 99.760.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit panaméen dénommée WESTINT S.A. ayant son siège social à Panama-city (République de Panama), immatriculée sous le numéro 438647,

ici représentée par Monsieur Marc Koppes, Docteur en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill, agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration authentique lui donnée à Panama en date du 7 octobre 2003.

Une copie de ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant agissant en ses dites qualités et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

2) La société anonyme FINPART, ayant son siège social à L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2003, publié au mémorial C sous le numéro 529 en date du 15 mai 2003, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.961,

ici représentée aux présentes par Monsieur Marc Koppes, Docteur en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill, agissant tant en sa qualité d'administrateur de ladite société, qu'en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration datée du 17 mars 2004.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant agissant en ses dites qualités et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants dûment représentés, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée V-SQUARE HOLDING S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Ehlange-sur-Mess.

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, et même à l'étranger lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. La durée de leur mandat ne pourra excéder six ans.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du Conseil ou une personne à ce déléguée par le Conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'exédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juillet à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire lui-même.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. WESTINT S.A., préqualifiée . . . . .	309 actions
2. FINPART, préqualifiée . . . . .	1 action
Total: trois cent dix actions . . . . .	<u>310 actions</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Koppes, docteur en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à Ehlangesur-Mess.
  - b) Madame Mireille Kronz, secrétaire comptable, demeurant professionnellement à Ehlangesur-Mess.
  - c) Madame Elisabeth Drouet, secrétaire comptable, demeurant professionnellement à Ehlangesur-Mess.
- 3) Est nommé commissaire aux comptes la société FINPART, avec siège social à L-3961 Ehlangesur-Mess, 7A, Am Brill.
- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010.
- 5) Le siège social de la société est fixé à L-3961 Ehlangesur-Mess, 7A, Am Brill.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Koppes, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2004, vol. 896, fol. 36, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2004.

B. Moutrier.

(026644.3/272/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**SWISS LIFE MULTI-FUNDS (LUX), Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungen des Verwaltungsreglements vom 2. April 2004 wurden am 11. Mai 2004 bei der Administration de l'Enregistrement, Ref. LSO-AQ02064, und am 11. Mai 2004 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 4. Mai 2004.

Unterschrift.

(037225.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2004.

**ALEGRIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 50.563.

L'an deux mille quatre, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALEGRIA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 10 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 301 du 30 juin 1995, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 895 du 26 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Federspiel, agent immobilier, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Ferron, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, soit de 1.250.000,- LUF en EUR 30.986,69.
- 2) Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 euros pour le porter à 31.000,- euros, sans création d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur nominale des actions de 30,98 euros à 31,- euros.
- 3) Modification de l'objet social et de l'article 4.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition et la vente, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

En outre la société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la location et la mise à disposition de tout aéronef, avec ou sans équipage, le travail aérien et le transport aérien de passagers et de marchandises tels que vols charters, vols à la demande, vols réguliers, vols sanitaires, avions-taxis, excursions aériennes par tous moyens aériens.

Elle a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, et faire toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

4) Modifications statutaires.

5) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée constate que le capital social de la société, fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,690 EUR).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles, mais par fixation de la valeur nominale des mille (1.000

actions à trente et un euros (31,- EUR), à libérer par versements en espèces. La preuve du versement de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) a été rapportée au notaire, qui le constate, sur base d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivant:

**«Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).**

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier partiellement l'objet social par l'ajoute d'un nouvel alinéa à l'article 4.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition et la vente, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

En outre la société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la location et la mise à disposition de tout aéronef, avec ou sans équipage, le travail aérien et le transport aérien de passagers et de marchandises tels que vols charters, vols à la demande, vols réguliers, vols sanitaires, avions-taxis, excursions aériennes par tous moyens aériens.

Elle a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, et faire toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus de Nous notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. Federspiel, M.-P. Thibo, F. Ferron, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, vol. 142S, fol. 77, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

J.-P. Hencks.

(025969.3/216/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

**ALEGRIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 50.563.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(025970.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

**BT LUXEMBOURG INVESTMENTS S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.906.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2004*

Les mandats de MM. Leslie Charles Winnister, Pierre Metzler et Stéphane Weyders, en tant que gérants de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05396. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026389.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

**MAÏ-FLO, Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 73.927.

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAÏ-FLO, avec siège social à L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon, inscrite au R. C. L. sous le numéro B 73.927, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 292 du 19 avril 2000, le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 499 du 29 mars 2002 et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2003, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Fabienne Fontaine, employée privée, demeurant à Steinfort, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Mathieu, employé privé, demeurant à Botassard (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, la négociation, l'achat, la vente, l'échange, la location, la promotion, la construction, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous les biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La société pourra être administrateur ou gérant dans d'autres sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe au sien.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, la négociation, l'achat, la vente, l'échange, la location, la promotion, la construction, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous les biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La société pourra être administrateur ou gérant dans d'autres sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe au sien.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les actionnaires au fait qu'avant toute activité commerciale de la prédite société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Fontaine, P. Pierrard, M. Mathieu, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 mars 2004, vol. 429, fol. 32, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 mars 2004.

A. Weber.

(026742.3/236/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**MAÏ-FLO, Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 73.927.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(026745.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**MAWILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9353 Bettendorf, 6, route d'Eppendorf.  
R. C. Diekirch B 5.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05948, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(901293.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2004.

---

**GARDIAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 66.691.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

*Pour GARDIAN S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(026531.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**GARDIAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 66.691.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

*Pour GARDIAN S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(026532.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**GARDIAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 66.691.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

*Pour GARDIAN S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(026534.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---



**LUXIMMO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.958.

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXIMMO INVEST S.A., avec siège social à L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon, inscrite au R. C. L. sous le numéro B 96.958, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1300 du 5 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Fabienne Fontaine, employée privée, demeurant à Steinfort, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Mathieu, employé privé, demeurant à Botassard (Belgique). Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet:

- tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, la négociation, l'achat, la vente, l'échange, la location, la promotion, la construction, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous les biens immobiliers bâtis ou non bâtis;

- le commerce d'articles d'ameublement et d'articles pour le bâtiment.

La société peut faire toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet:

- tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, la négociation, l'achat, la vente, l'échange, la location, la promotion, la construction, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous les biens immobiliers bâtis ou non bâtis;

- le commerce d'articles d'ameublement et d'articles pour le bâtiment.

La société peut faire toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les actionnaires au fait qu'avant toute activité commerciale de la prédite société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Fontaine, P. Pierrard, M. Mathieu, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 mars 2004, vol. 429, fol. 32, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 mars 2004.

A. Weber.

(026736.3/236/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**LUXIMMO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(026737.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**BROCK ALLOY WHEELS, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6650 Berdorf, 4, um Millewée.

H. R. Diekirch B 5.027.

*Gesellschafterbeschluss vom 17. Dezember 2003*

Die Gesellschaft EUBRO HOLDING S.A. in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft BROCK ALLOY WHEELS, GmbH findet sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung ein, um folgenden Beschluss zu fassen:

*Beschluss*

Gemäß den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wird die Gesellschaft FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l. mit Sitz in L-5969 Itig, 83, rue de la Libération auf unbestimmte Dauer zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft ernannt.

Für gleichlautenden Auszug

EUBRO HOLDING S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2004, réf. DSO-AM00144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901275.3/823/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

---

**FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 60.814.

**EXTRAIT**

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 janvier 2004 que:

- Monsieur Enrico Bologna a démissionné de ses fonctions d'administrateur et tous ses pouvoirs lui ont été retirés;
- tous les pouvoirs de signature et de représentation de Monsieur Joseph Gutwenger lui ont été retirés.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2004 que:

- le mandat des administrateurs suivants a été reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2005 ou jusqu'à l'élection d'un successeur de sorte que le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Madame Maria Franca Ferrero, Président;
- Monsieur Pietro Ferrero, CEO;
- Monsieur Giovanni Ferrero, CEO;
- Monsieur Francesco Paolo Fulci, Vice-Président;
- Monsieur Delio Fabbri, Administrateur;
- Monsieur Filippo Ferrua Magliani, Administrateur;
- Monsieur Roberto Dorigo, Administrateur;

- la société DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2005;

- les mandats des membres du conseil de surveillance ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale de 2005 ou jusqu'à l'élection d'un successeur de sorte que ce conseil se compose comme suit:

- Monsieur Michele Ferrero, Président;
- Monsieur Arthur Kurrle, Membre;
- Monsieur Giandonato Nicola, Membre.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026483.3/304/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**PROGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 38.716.

L'an deux mille quatre, le cinq mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROGEST S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 188 du 8 mai 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 768 du 22 juillet 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 38.716.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Phong, employée privée, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Isabelle Brucker, employée privée, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.
2. Augmentation du capital social à concurrence de sept cent mille euros (EUR 700.000,00), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à sept cent trente et un mille euros (EUR 731.000,00), sans création d'actions nouvelles, par conversion en capital d'un compte courant d'actionnaire.
3. Fixation de la valeur nominale des actions à sept cent trente et un euros (EUR 731,00) par action.
4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts.
5. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent mille euros (EUR 700.000,00), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à sept cent trente et un mille euros (EUR 731.000,00), sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenu l'actionnaire majoritaire, à savoir:

Monsieur Michel Thibal, employé privé, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare,

ici représenté par Monsieur Daniel Phong, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 mars 2004,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidée de sept cent mille euros (EUR 700.000,00).

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par conversion en capital d'un compte courant d'actionnaire, à concurrence de sept cent mille euros (EUR 700.000,00).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 5 mars 2004, dressé par un réviseur indépendant, à savoir Monsieur Didier Lorrain, demeurant à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, lequel «certifie qu'à cette date et à ce jour, le compte courant d'actionnaires est au moins égal au montant de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire de la société. Les actionnaires peuvent donc approuver cette augmentation de capital par incorporation du compte courant d'actionnaires à concurrence de 700.000 EUR (sept cent mille euros) portant, après cette opération, le capital social à 731.000 EUR (sept cent trente et un mille euros).

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des mille (1.000) actions à sept cent trente et un euros (EUR 731,00) par action.

*Quatrième résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent trente et un mille euros (EUR 731.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de sept cent trente et un euros (EUR 731,00) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de neuf mille cent euros (EUR 9.100,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Phong, C. Phong, I. Brucker, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, vol. 142S, fol. 85, case 7. – Reçu 7.000 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

E. Schlessler.

(026121.3/227/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**PROGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 38.716.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

E. Schlessler.

(026122.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**PARTAS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.520.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 25 mars 2004.

PARTAS S.A.H.

SUD FIDUCIAIRE, S.p.r.l.

Signature

(026095.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**PARTAS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.520.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 25 mars 2004.

PARTAS S.A.H.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(026098.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**PEINTURE PHILLIPPS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange.  
H. R. Luxemburg B 36.564.

Im Jahre zwei tausend vier, den achtzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Jörg Phillipps, Maler, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 12.

Der Komparent setzte dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinander:

- Dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PEINTURE PHILLIPPS, S.à r.l., mit Sitz in L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange ist und somit das gesamte Kapital zwölf tausend vier hundert Euro (EUR 12.400,-) vertritt.

- Dass die besagte Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner im Amtssitz in Bettemburg am 21. März 1991, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 361 vom 4. Oktober 1991, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Gloden im Amtssitz in Grevenmacher am 18. August 1997, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 670 vom 1. Dezember 1997,

- auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Joseph Gloden am 20. Oktober 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 925 vom 22. Dezember 1998, sowie

- auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. September 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1083 vom 17. Oktober 2003.

- Dass die Gesellschaft eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 36 564.

Alsdann ersuchte der Komparent, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Nominalwert der Gesellschaftsanteile von ein hundert vierundzwanzig Euro (EUR 124,-) auf den Betrag von ein hundert Euro (EUR 100,-) abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Anteilhaber beschliesst das Gesellschaftskapital um einhundertsevenundvierzigtausendsechshundert Euro (EUR 147.600,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) auf den Betrag von einhundertsechzigtausend Euro (EUR 160.000,-) zu bringen, durch die Ausgabe von ein tausend vierhundertsechszehntausend (1.476) neuen Anteilen mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-), welche integral durch Herrn Jörg Phillipps, vorgenannt, übernommen wurden.

Die Kapitalerhöhung wurde wie folgt eingezahlt:

- bis zum Belaufe eines Betrages von einhundertdreihundertsechshundert Euro (EUR 113.600,-) durch eine Aufstockung aus den Gewinnvorträgen sowie sie aus der Bilanz zum 31. Dezember 2003 ausgewiesen werden, welche Bilanz von dem alleinigen Anteilhaber am 18. März 2004, gutgeheissen wurde, sowie

- bis zum Belaufe eines Betrages von vierunddreissigtausend Euro (EUR 34.000,-) durch das Einbringen einer bestimmten, fälligen und baren Forderung an die Gesellschaft seitens Herrn Jörg Phillipps, vorgenannt.

Das Bestehen des Gewinnvortrages und der vorerwähnten Forderung von Herrn Jörg Phillipps, vorgenannt, wird nachgewiesen auf Grund einer Bilanz aufgestellt durch die Gesellschaft ZIMMER & SCHULZ LUX, S.à r.l., welche Bilanz, nachdem sie durch den Komparenten und den handelnden Notar ne varietur paraphiert worden ist, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Herr Jörg Phillipps, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als administrativer Geschäftsführer, bestätigt, dass die vorerwähnten Gewinnvorträge noch nicht ausgezahlt worden sind und somit der Gesellschaft zur Verfügung stehen, und dass die obenerwähnte Forderung bestimmt, fällig und verfügbar ist.

*Dritter Beschluss*

Gemäss den vorstehenden Beschlüssen wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertsechzigtausend Euro (EUR 160.000,-), aufgeteilt in eintausendsechshundert (1.600) Anteile von je einhundert Euro (EUR 100,-), welche integral durch Herrn Jörg Phillipps, Maler, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Helenenbergerstrasse 12, übernommen wurden.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Phillipps, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2004, vol. 356, fol. 68, case 10. – Reçu 340 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begeh, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Echternach, den 26 März 2004.

H. Beck.

(026570.3/201/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**PEINTURE PHILLIPPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6118 Junglinster, 7, rue de Godbrange.  
R. C. Luxembourg B 36.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 mars 2004.

H. Beck.

(026572.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**MBC MUSIC TRADING S.A., Société Anonyme,  
(anc. ALEGRIA SOUND S.A.).**

R. C. Diekirch B 95.705.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Diekirch, le 17 mars 2004.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. DSO-AO00371. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(901285.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2004.

---

**MBC MUSIC TRADING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Diekirch B 95.705.

Par la présente, la société EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l. informe de sa démission d'administrateur de la société MBC MUSIC TRADING S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l.

P. Müller

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. DSO-AO00372. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(901284.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2004.

---

**MBC MUSIC TRADING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Diekirch B 95.705.

Par la présente, Monsieur Guy Müller informe de sa démission de commissaire aux comptes de la société MBC MUSIC TRADING S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, avec effet immédiat.

G. Müller.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. DSO-AO00373. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature*

(901283.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2004.

---

**FRL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.  
R. C. Luxembourg B 98.936.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance  
tenue à Luxembourg le 19 mars 2004 à 11.40 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la Société a été transféré de 3, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg à partir du 22 mars 2004.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour et au nom de la Société

FRL PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04994. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026357.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**CESKA LIPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 99.780.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE PONTE CARLO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de CESKA LIPA S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'ex-cédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 9.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme COMPAGNIE FINANCIERE PONTE CARLO HOLDING S.A., prédésignée, trois cent dix-neuf actions, .....	319
2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action, .....	1
<b>Total:</b> trois cent vingt actions, .....	<b>320</b>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euro.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Alexis de Bernardi, employé privé, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

3.- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.



*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2004, vol. 526, fol. 35, case 10. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 2004.

J. Seckler.

(026783.3/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 65,000.-.**

Registered office: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 95.977.

In the year two thousand and four, on the first day of March.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

hereby represented by Mrs Agnès Rossi, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 February 2004.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole partner of OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole partner of OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Eich, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1086 of 20 October 2003 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 95.977. The articles of incorporation of the Company have been amended by two deeds of the undersigned notary on January 15, 2004 and February 17, 2004, amendments not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

To modify the second paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall be worded as follows:

«The Company may provide financial support to HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) No. 1, S.à r.l., acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) No. 1, S.à r.l., holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.»

and has requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Resolution*

The sole partner resolves to modify the second paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall be worded as follows:

«The Company may provide financial support to HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) No. 1, S.à r.l., acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) No. 1, S.à r.l., holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.»

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to seven hundred and fifty euros (750,- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first names, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille quatre, le premier mars.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

OUTLET MALL GROUP HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par Madame Agnès Rossi, avocat, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 février 2004.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

La comparante est l'associé unique de OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (la «Société»), constituée par acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg-Eich, le 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1086 du 20 Octobre 2003 enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 95.977. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant deux actes du notaire soussigné du 15 janvier 2004 et du 17 février 2004, modifications non encore publiées dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Modifier le second paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société libellé comme suit:

«La Société pourra fournir un soutien financier à HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) No. 1, S.à r.l., agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds ainsi qu'aux sociétés dans lesquelles HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) No. 1, S.à r.l., détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.»

et a demandé au notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de modifier le second paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société libellé comme suit:

«La Société pourra fournir un soutien financier à HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) No. 1, S.à r.l., agissant en sa qualité de société de gestion du Fonds ainsi qu'aux sociétés dans lesquelles HENDERSON PROPERTY MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) No. 1, S.à r.l., détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.»

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de cet acte, sont estimés à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Rossi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, vol. 142S, fol. 71, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

G. Lecuit.

(026659.3/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**OUTLET MALL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 95.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

(026663.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**COFINOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 97.760.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 mai 2001 que:  
1 - Monsieur Nick Menne, administrateur de sociétés, demeurant à Dudelange,  
Monsieur Günther Leufgen, entrepreneur, demeurant à Schönberg / St. Vith,  
Monsieur Guy Muller, conseiller, demeurant à Strassen,  
Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Wiltz,  
ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2007.

2 - Monsieur Joe Zens, employé privé, demeurant à Schifflange, a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 mai 2001.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Diekirch, le 27 novembre 2003, réf. DSO-AK00125. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(901271.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

**IMMO-TREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 99.771.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur José Franclin Nanga, ouvrier, né en Angola, le 24 septembre 1970, demeurant à L-7417 Brouch, 18, rue de Knaeppchen.

2.- Monsieur Yekama Basaboli, indépendant, né à Kinshasa (Congo), le 12 octobre 1965, demeurant à L-7772 Bissen, 3, rue du Fossé.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de IMMO-TREND, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision des associés.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens meubles et immeubles.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

En cas de vente de parts, les autres associés ont un droit de préemption.

En cas de cession de parts, la valeur correspond à la valeur comptable.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 13.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 14.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales. Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euro (EUR 1.000,-).

#### *Souscription - libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur José Franclin Nanga, prénommé, vingt-six parts, . . . . .	26
2.- Monsieur Yekama Basaboli, prénommé, cent vingt-quatre parts. . . . .	124
Total: cent cinquante parts sociales . . . . .	150

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées comme suit, ce pourquoi les associés se donnent mutuellement quittance et décharge:

a) la part de Monsieur José Nanga, par un versement en espèces, d'un montant de deux mille six cents euros (EUR 2.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire

b) la part de Monsieur Yekama Basaboli, par l'apport d'une voiture automobile de marque Hyundai, immatriculée NB 185 évaluée à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-);

le tout suivant un rapport d'évaluation émis par Monsieur Alain Camus, de Luxembourg, daté du 2 mars 2004.

Ledit rapport restera annexé aux présentes, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante:

Madame Gisèle Bella, employée privée, née à Pointe à Pitre (France), le 5 février 1963, demeurant à L-7772 Bissen, 3, rue du Fossé.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

Elle peut conférer les pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Franclin Nanga, Y. Basaboli, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, vol. 20CS, fol. 52, case 12. – Reçu 150 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mars 2004.

P. Bettingen.

(026764.3/202/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

---

**TOP-FANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 113, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 95.740.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 mars 2004, réf. DSO-AO00265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 25 mars 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901234.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

---

**TRANSPORTS EVEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8530 Ell, 18, rue Principale.

R. C. Diekirch B 5.207.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ell, le 23 mars 2004.

Signature.

(901246.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

---

**TRANSPORTS EVEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8530 Ell, 18, rue Principale.

R. C. Diekirch B 5.207.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ell, le 23 mars 2004.

Signature.

(901247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

---

**LEIKA-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 93.207.

*Assemblée générale extraordinaire du 19 février 2004*

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme LEIKA-INVEST HOLDING S.A. avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Müller, employé, demeurant à Maison 20, L-9840 Siebenaler.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Edmund Kisters, employée, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Saraiva Carlos, employé, demeurant à L-9411 Vianden, Aal Gaass 15,
- Monsieur Michels Eric, employé, demeurant à B-4760 Büllingen, Krewinkel 19A.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre des actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Acceptation de la démission d'un administrateur. Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Edmund Kisters, Cité Grait 3, L-9992 Weiswampach.

*Résolution*

L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur et lui donne pleine décharge pour son mandat.

Monsieur David Veloso, employé privé, demeurant à L-9142 Bürden, rue an der Hiel't 12.

L'assemblée générale nomme comme administrateur de la société LEIKA-INVEST HOLDING S.A., Monsieur Edmund Kisters, L-9992 Weiswampach, 3, Cité Grait.

Monsieur Edmund Kisters, préqualifié, est élu aux fonctions d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2008.

Suite à cette décision, la souscription aux actions se compose comme suit.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir donné lecture du présent procès-verbal et que les membres présents ont signé avec lui.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, réf. DSO-AO00363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901272.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

**USSI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde.

R. C. Luxembourg B 58.531.

*Extrait du procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 25 mars 2004*

Présents à la réunion:

- Madame Lutgard Laget.
- Monsieur Marc Wauters: absent.
- Monsieur Hugo Van Geet.

Le Conseil d'Administration décide:

- de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Marc Wauters, démissionnaire, Monsieur Jan Van Geet, né à Dendermonde (Belgique), le 23 avril 1971 demeurant à Sychrov (Czech Republic).

Il terminera le mandat de son prédécesseur, lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2005;

- de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adelaïde, L-2128 Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026428.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

**GALERIE DU NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 66, rue Principale.  
R. C. Diekirch B 92.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03994, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour GALERIE DU NORD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(901232.3/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

**TOUR DU LAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. S.à r.l. Holding).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.579.

L'an deux mille quatre, le neuf mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

TORRE DEL GALLO SRL, société de droit italien, ayant son siège social à I-50125 Florence (Italie), Via della Torre del Gallo 27,

représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 mars 2004,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. TORRE DEL GALLO SRL, prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée holding TOUR DU LAC, S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 413 du 14 mars 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 84.579, au capital social de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

2. L'associée unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de TOUR DU LAC, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société de celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de participation financière, et de modifier, par conséquent, l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.R. Bartolini, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, vol. 142S, fol. 85, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme. délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

E. Schlessler.

(026113.3/227/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**TOUR DU LAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 84.579.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

E. Schlessler.

(026115.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**HENRIK ANDERSEN SPORTPROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 97.525.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 mars 2004, réf. DSO-AO00345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(901252.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

---

**HEYNEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne.

R. C. Diekirch B 91.767.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 mars 2004, réf. DSO-AO00344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(901253.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

---

**MOULIN J.P. DIESCHBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Lauterborn-Halte.

R. C. Luxembourg B 3.370.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 120 du 9 mars 1996.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

*Pour MOULIN J.P. DIESCHBOURG, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(026275.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---



**LA PERGOLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9355 Bettendorf, 34, route de Diekirch.  
R. C. Diekirch B 6.260.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(901255.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

---

**LA PERGOLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9355 Bettendorf, 34, route de Diekirch.  
R. C. Diekirch B 6.260.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(901254.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

---

**A-CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.  
R. C. Diekirch B 3.328.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

*Pour la société*  
COFINOR S.A.  
*Un mandataire*  
Signature

(901251.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

---

**MB VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.  
R. C. Luxembourg B 86.509.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue à Luxembourg le 19 mars 2004 à 15.10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la Société a été transféré de 3, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg à partir du 22 mars 2004.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour et au nom de la Société  
MB VENTURES S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026359.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 83.748.

In the year two thousand four, on the twenty-second of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number B 83.748, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on September 17, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 967 dated November 6, 2001.

The articles were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on October 30, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C number 1758 of December 10, 2002.

The meeting is opened at 11.30 a.m. and Miss Frédérique Lefèvre, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mr Yannick Deschamps, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mr Pierre-Yves Champagnon, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 1,217,571 shares in circulation, 1,217,571 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on April 5, 2004.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

*Agenda:*

\* Modify article 3 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

\* Modify article 5 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «'article 111 of the law of 30 March, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

\* Modify article 5 of the Articles, 4th paragraph, substituting the reference «one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000)»; to the reference «Fifty million Luxembourg Francs (LUF 50,000,000.-)»

\* Modify article 20 of the Articles, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

\* Modify article 23 of the Articles, 3rd paragraph after point IV Pooling, substituting the reference «article 133 of the Law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «article 111 (2) of the Law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

\* Modify article 27 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

\* Modify article 28 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

\* Modify article 30 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

\* Modify article 30 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «December 20, 2002» to the reference «March 30, 1988»;

\* Modify article 32 of the Articles, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings»; to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings and amendments thereto».

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to modify article 3 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Second resolution*

The meeting decides to modify article 5 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «article 111 of the law of 30 March, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Third resolution*

The meeting decides to modify article 5 of the Articles, 4th paragraph, substituting the reference «one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000)»; to the reference «Fifty million Luxembourg Francs (LUF 50,000,000.-)»

*Fourth resolution*

The meeting decides to modify article 20 of the Articles, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Fifth resolution*

The meeting decides to modify article 23 of the Articles, 3rd paragraph after point IV Pooling, substituting the reference «article 133 of the Law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «article 111 (2) of the Law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Sixth resolution*

The meeting decides to modify article 27 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Seventh resolution*

The meeting decides to modify article 28 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Eighth resolution*

The meeting decides to modify article 30 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Ninth resolution*

The meeting decides to modify article 30 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «December 20, 2002» to the reference «March 30, 1988».

*Tenth resolution*

The meeting decides to modify article 32 of the Articles, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings»; to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings and amendments thereto».

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX, avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 83.748 et constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 17 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 967 daté du 6 novembre 2001.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, le 30 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1758 du 10 décembre 2002.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures et Mademoiselle Frédérique Lefèvre, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg est élue président de l'Assemblée.

Monsieur Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Monsieur Pierre-Yves Champagnon, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg soit nommé comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 1.217.571 actions en circulation, 1.217.571 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 5 avril 2004.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour:*

\* Modifier l'article 3 des statuts, 2ème paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

\* Modifier l'article 5 des statuts, 2ème paragraphe, substituant la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «article 111 de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

\* Modifier l'article 5 des statuts, 4ème paragraphe, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-)» à la référence «cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-)»;

\* Modifier l'article 20 des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

\* Modifier l'article 23 des statuts, 3ème paragraphe après le point IV Pooling substituant la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «article 111 (2) de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

\* Modifier l'article 27 des statuts, 2ème paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

\* Modifier l'article 28 des statuts, 1<sup>er</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

\* Modifier l'article 30 des statuts, 1<sup>er</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

\* Modifier l'article 30 des statuts, 2ème paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988»;

\* Modifier l'article 32 des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, 2ème paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, 2ème paragraphe, substituant la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «article 111 de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, 4ème paragraphe, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-)» à la référence «cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-)».

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 23 des statuts, 3ème paragraphe après le point IV Pooling substituant la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «article 111 (2) de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts, 2ème paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 28 des statuts, 1<sup>er</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée» '.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 30 des statuts, 1<sup>er</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 30 des statuts, 2ème paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988».

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 32 des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Lefèvre, Y. Deschamps, P-Y. Champagnon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 avril 2004, vol. 427, fol. 49, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 avril 2004.

H. Hellinckx.

(035445.3/242/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 83.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 avril 2004.

H. Hellinckx.

(035446.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**HVB ALTERNATIVE PROGRAM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.241.

In the year two thousand four, on the twenty-second of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of HVB ALTERNATIVE PROGRAM, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number B 58.241, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on February 27, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 160 dated April 2, 1997.

The articles were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on October 30, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1758 of December 10, 2002.

The meeting is opened at 11.45 a.m. and Miss Frédérique Lefèvre, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mr Yannick Deschamps, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mr Pierre-Yves Champagnon, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 1,060,821 shares in circulation, 695,219 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on April 5, 2004 and published in the Luxemburger Wort and the Mémorial, on April 2 and 13, 2004.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

*Agenda:*

- Modify article 3 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

- Modify article 5 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «article 111 of the law of 30 March, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

- Modify article 5 of the Articles, 4th paragraph, substituting the reference «one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-)»; to the reference «Fifty million Luxembourg Francs (LUF 50,000,000.-)».

- Modify article 20 of the Articles, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

- Modify article 23 of the Articles, 3rd paragraph after point IV Pooling, substituting the reference «article 133 of the Law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «article 111 (2) of the Law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

- Modify article 27 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

- Modify article 28 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

- Modify article 30 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

- Modify article 30 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «December 20, 2002» to the reference «March 30, 1988»;

- Modify article 32 of the Articles, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings»; to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings and amendments thereto»;

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to modify article 3 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Second resolution*

The meeting decides to modify article 5 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «article 111 of the law of 30 March, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Third resolution*

The meeting decides to modify article 5 of the Articles, 4th paragraph, substituting the reference «one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-)» to the reference «Fifty million Luxembourg Francs (LUF 50,000,000.-)».

*Fourth resolution*

The meeting decides to modify article 20 of the Articles, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Fifth resolution*

The meeting decides to modify article 23 of the Articles, 3rd paragraph after point IV Pooling, substituting the reference «article 133 of the Law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «article 111 (2) of the Law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Sixth resolution*

The meeting decides to modify article 27 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Seventh resolution*

The meeting decides to modify article 28 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Eighth resolution*

The meeting decides to modify article 30 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

*Ninth resolution*

The meeting decides to modify article 30 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «December 20, 2002» to the reference «March 30, 1988»;

*Tenth resolution*

The meeting decides to modify article 32 of the Articles, substituting the reference «December 20, 2002 regarding collective investment undertakings» to the reference «March 30, 1988 regarding collective investment undertakings and amendments thereto».

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HVB ALTERNATIVE PROGRAM, avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 58.241 et constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 160 du 2 avril 1997.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, le 30 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1758 du 10 décembre 2002.

L'Assemblée est ouverte à 11.45 heures et Mademoiselle Frédérique Lefèvre, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg est élue président de l'Assemblée.

Monsieur Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Monsieur Pierre-Yves Champagnon, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg soit nommé comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 1.060.821 actions en circulation, 695.219 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 5 avril 2004 et publiée au Luxemburger Wort et au Mémorial, les 2 et 13 avril 2004.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- Modifier l'article 3 des statuts, 2<sup>ème</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

- Modifier l'article 5 des statuts, 2<sup>ème</sup> paragraphe, substituant la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «article 111 de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

- Modifier l'article 5 des statuts, 4<sup>ème</sup> paragraphe, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-)» à la référence «cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-)»;

- Modifier l'article 20 des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

- Modifier l'article 23 des statuts, 3<sup>ème</sup> paragraphe après le point IV Pooling substituant la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «article 111 (2) de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

- Modifier l'article 27 des statuts, 2<sup>ème</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

- Modifier l'article 28 des statuts, 1<sup>er</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

- Modifier l'article 30 des statuts, 1<sup>er</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

- Modifier l'article 30 des statuts, 2<sup>ème</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988»;

- Modifier l'article 32 des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée»;

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, 2<sup>ème</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, 2<sup>ème</sup> paragraphe, substituant la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «article 111 de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, 4<sup>ème</sup> paragraphe, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-)» à la référence «cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000)».

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 23 des statuts, 3<sup>ème</sup> paragraphe après le point IV Pooling substituant la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «article 111 (2) de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts, 2<sup>ème</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 28 des statuts, 1<sup>er</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 30 des statuts, 1<sup>er</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 30 des statuts, 2<sup>ème</sup> paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988».

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 32 des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée».

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Lefèvre, Y. Deschamps, P.-Y. Champagnon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 avril 2004, vol. 427, fol. 49, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 avril 2004.

H. Hellinckx.

(035448.3/242/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**HVB ALTERNATIVE PROGRAM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.241.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 avril 2004.

H. Hellinckx.

(035451.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.



**CLd'A, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'AFFRETEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 55.803.

**COBELFRET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 46.424.

**PROJET DE FUSION**

L'an deux mille quatre, le trois mai.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) la société COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'AFFRETEMENTS - CLd'A S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, représentée par Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg, agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de cette société en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision prise par le conseil d'administration de la prédite société en date du 14 avril 2004;

2) la société COBELFRET S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, représentée par Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant à 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg, agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de cette société en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision prise par le conseil d'administration de la prédite société en date du 14 avril 2004;

Une copie certifiée conforme desdites décisions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter les termes et conditions d'un projet de fusion, à établir par les présentes entre les sociétés précitées par application de l'article 271 1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales en la forme notariée, projet dont la teneur est la suivante:

1. Sociétés qui fusionnent:

- COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'AFFRETEMENTS - CLd'A S.A., (ci-après dénommée «la société absorbante»), société maritime de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, rue de Merl 55-57, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 55.803,

- COBELFRET S.A., (ci-après dénommée «la société à absorber»), société maritime de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, rue de Merl 55-57, et inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le n° B 46.424.

2. La société absorbante détient 100 % (500 actions) du capital social de la société à absorber COBELFRET S.A., ce capital s'élevant à vingt millions cent trente mille cinq cents euros (20.130.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

A côté de ces 500 actions, il n'existe pas d'autres titres conférant le droit de vote dans la société à absorber.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société à absorber seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est fixée au 1<sup>er</sup> Janvier 2004.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs et commissaires des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication du projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance, au siège social de la société absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1), a), b), et c) de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée. Tout actionnaire peut obtenir copie intégrale ou, s'il le désire, partielle des prédits documents, sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq (5) pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le délai prévu à l'alinéa précédent, sub 6., la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de réquisition de convocation d'une assemblée générale ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant sub 5., et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante, ainsi que la cessation d'existence de la société absorbée et l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

9. Les documents sociaux de la société à absorber seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

*Constatation*

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bracke, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, vol. 143S, fol. 43, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(035660.3/230/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

---

**OVIDE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 40.788.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du jeudi 3 juin 2004, à 8.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2003.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes & profits au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (00551/502/19)

---

**RIPIEMO COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.630.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02060/795/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**VMS LUXINTER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 30.852.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires (l'«Assemblée») de VMS LUXINTER SICAV (ci-après dénommée la «Société») qui se tiendra dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, le 4 juin 2004 à 11.00 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de réviseur d'entreprises.
2. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou se faire représenter à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

I (02451/755/21)

Le Conseil d'Administration.

---

**CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.657.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *14 juin 2004* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02061/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *14 juin 2004* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02062/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INDUSTRIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 17.303.

The Shareholders are hereby convened to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office on *24th May 2004* at 10.00 a.m.

*Agenda:*

1. Appointment of StenGest, S.à r.l. with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, as auditor of the company with effect as from the accounts as at 30th April 1991.
2. Approval of the reports of the Board of Directors and of the statutory auditor.
3. Approval of the balance sheets, the profit and loss accounts and appropriation of the results as at 30th April 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004.
4. Discharge to be given to the Directors and the auditor.
5. Action on an motion in conformity with Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies.

The Ordinary General Meeting will be immediately followed by an Extraordinary General Meeting, so that the Shareholders are also hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office on *24th May 2004* at 11.30 a.m.

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and subsequent decision to put it into liquidation.
2. Election of Mr Feroz Allana and Mr Shiraz Allana, both of them with professional address at Inside Sharjah Sea Port, Port Khalid, P.O. Box 4115, Sharjah, United Arab Emirates, as Liquidators.
3. Subject to approval of items 1 and 2 the remuneration of the Liquidators be based on usual professional fees and customary standards, at the expense of the Company.
4. Discharge to the Directors and the Auditor with respect to their mandates for the period until the Company is put into liquidation.

II (02224/521/29)

*By order of the Board of Directors.*

---

**SEPARIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 83.270.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02063/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**DEXIA ASIA PREMIER, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 52.644.

As the extraordinary general meeting of the Shareholders of DEXIA ASIA PREMIER (the «Company») convened for 10th May 2004 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to assist at an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders to be held in Luxembourg on *14th June, 2004* at the registered office of the Company, at 11.00 a.m. (Luxembourg time), with the following agenda:

*Agenda:**Extraordinary resolution*

To approve the merger of the Company into Dexia Equities L. - Asia Premier, a sub-fund (the «Sub-Fund») of DEXIA EQUITIES L., a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the Luxembourg law of 30th March, 1988, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and more specifically, upon hearing:

- (i) the report of the board of directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 8th April, 2004 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, and
- (ii) the audited reports prescribed by Article 266 of the law on commercial companies prepared by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.;
  - 1) to approve such Merger Proposal;
  - 2) to fix the effective date (hereafter the «Effective Date») of the merger, to be 21st June, 2004 after close of business;
  - 3) to approve that on the Effective Date the assets and liabilities of the Company shall be merged into DEXIA EQUITIES L. and allocated to the relevant class of Shares of the Sub-Fund;
  - 4) to approve that on the Effective Date, in exchange of the contribution of the respective assets and liabilities of the Company, DEXIA EQUITIES L. will issue to the holders of shares of the Company, shares of class C in the Sub-Fund. The number of shares to be issued will be one new share for each share held in the Company at a net asset value equivalent to the net asset value of the Company, on the Effective Date. Such number of shares issued by DEXIA EQUITIES L. shall be allocated to each holder of shares in the Company. The new class C Shares in the Sub-Fund will be issued in registered form for each registered share of the Company or bearer form for each share in bearer form of the Company, as of the Effective Date;
  - 5) to state that, as a result of the merger, the Company be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

The extraordinary general meeting will be able to deliberate on the agenda without any quorum requirements and the resolution will be adopted if approved by two thirds of the shares represented at the meeting.

Shareholders in the Company who do not agree with proposed merger may request redemption of their shares, free of charge, prior to 12.00 a.m. (Luxembourg time) on 17 June 2004.

If the merger is approved, holders of bearer shares may, as from 22nd June 2004, exchange their share certificates at DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

The following documents shall be at the disposal of the shareholders for inspection and copies can be obtained free of charge at the registered office of the Company:

- (i) the Articles of Incorporation of the Company;
- (ii) the prospectus issued by DEXIA EQUITIES L.;
- (iii) the Articles of Incorporation of DEXIA EQUITIES L.;

- (iv) the audited financial statements for the last three accounting years for the Company and DEXIA EQUITIES L. as well as the semi-annual report of DEXIA EQUITIES L. as at 31st December, 2003;
- (v) the reports of the board of directors for the Company and DEXIA EQUITIES L.;
- (vi) the Merger Proposal approved by the Company and DEXIA EQUITIES L.; and
- (vii) the reports issued by the auditors of the Company and DEXIA EQUITIES L. on the Merger Proposal.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Proxy Cards are available at the registered office of the Company. Shareholders who are not able to assist at the extraordinary general meeting are kindly requested to complete a Proxy Card and return it not later than 5.00 p.m. (Luxembourg time) on 10th June 2004 to DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, attention: Blandine Kissel, Engineering & Legal Administration, or fax it to number (+352) 4590-3331.

I (02448/755/58)

The Board of Directors.

**BONNEAIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.039.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 2004* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (02064/795/16)

Le Conseil d'Administration.

**BLUESTONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.109.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *2 juin 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02065/795/14)

Le Conseil d'Administration.

**PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *June 1st, 2004* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002 and 2003.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

I (02066/795/16)

The Board of Directors.

23990

**MASAÏ S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 35.859.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 8 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02447/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 9.821.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02067/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ADELAÏDE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 43.310.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 9.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003; affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003
4. Nominations statutaires
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Seront admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la Sicav, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01328/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ROMPLEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 40.271.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02068/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KORTSTRUKT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.229.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02069/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 56.078.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 14 juin 2004 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02070/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AUGURI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.857.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on June 1st, 2004 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

I (02106/795/14)

*The Board of Directors.*

---

**PRISPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.196.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 2004* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02107/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BLAMAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 62.980.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *4 juin 2004* à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02108/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ROSENBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 92.812.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le *1<sup>er</sup> juin 2004* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02164/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CANTONIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 92.572.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le *1<sup>er</sup> juin 2004* à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:



*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02165/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALTEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 32.957.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2004* à 9.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02168/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HERMINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 6.611.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi *2 juin 2004* à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02238/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MC PREMIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 68.826.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le *21 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé.
4. Nomination statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le *15 mai 2004* au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01791/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CATAMA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 46.905.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02261/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EVES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 24.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2004* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02266/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FIBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 91.556.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *2 juin 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02268/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOGIN, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 24.407.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *1<sup>er</sup> juin 2004* à 11.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

I (02292/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**THACHA, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 46.779.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *1<sup>er</sup> juin 2004* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02294/534/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**REUMERT HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 27.631.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held on *June 1st, 2004* at 16.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

I (02296/534/14)

*The Board of Directors.*

---

**BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *1<sup>er</sup> juin 2004* à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Présentation du rapport du liquidateur.
3. Désignation du commissaire à la liquidation.
4. Fixation de la date pour la tenue de l'Assemblée Générale appelée à écouter le rapport du commissaire à la liquidation, à délibérer sur le résultat de la liquidation et à décider la clôture de la liquidation.

I (02410/795/15)

*Le Liquidateur.*

---

**AMC FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 97.777.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AMC FINANCE S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi *28 mai 2004* à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02449/750/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TANDIL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 34.945.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 10 juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02411/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EURINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 6.025.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme EURINVEST HOLDING S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 27 mai 2004 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02450/750/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.  
R. C. Luxembourg B 27.395.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 juin 2004 à 12.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 2003.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Elections.
7. Divers.

I (02511/698/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINANZPRESS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 42.491.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Nominations statutaires
  5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
  6. Divers
- II (02149/696/17) Le Conseil d'Administration.
- 

**FONDACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 36.480.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 25 mai 2004 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01726/755/20)

Le Conseil d'Administration.

---

**INTERNATIONAL PLANNING INSTITUTE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 13.563.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02148/696/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**CMPI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 14.694.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 21 mai 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
5. Divers

II (02098/788/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**PACATO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.604.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mercredi 26 mai 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02136/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**COFIMETAL S.A. (COMPAGNIE FINANCIERE DE LA METALLURGIE), Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 16.801.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mercredi 26 mai 2004 à 16.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02086/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**SAISICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 69.660.

Shareholders are kindly convened to an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders which will be held on May 21st, 2004 at 10.00 a.m. at the administrative address of the Company, 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg with the following agenda:

*Agenda:*

1. To approve the report of the Auditor for the period from January 1<sup>st</sup>, 2004 to April 15th, 2004,
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations and changes in net assets for the period from January 1<sup>st</sup>, 2004 to April 15th, 2004,
3. To grant discharge to the Directors and to the Auditor for the period from January 1<sup>st</sup>, 2004 to April 15th, 2004.
4. To receive and approve the Liquidator's report concerning the liquidation of the Sicav,
5. To receive and approve the report of the Auditor of the liquidation,
6. To grant discharge to the Liquidator and to the Auditor for their mission within the framework of the liquidation,
7. To decide to close the liquidation of the Sicav,
8. To decide to keep for a period of five years the books and documents at EURO-VL LUXEMBOURG S.A.,
9. To note that liquidation proceeds which have not been distributed will be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto,
10. Any other business.

*Terms and conditions to attend the Meeting*

Decision on the agenda of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting, by giving proof of their identity, provided that they have informed the Company, at its administrative address (11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg/Administration «SAISICAV», EUVL/JUR), by May 13<sup>th</sup>, 2004, at the latest, of their intention to attend personally the Meeting; the Shareholders who could not attend personally the Meeting could be represented by any person of their convenience or by proxy; for this effect, proxies will be available at the registered office of the Company. In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company by May 13<sup>th</sup>, 2004 (five business days before the Meeting).

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board of the Meeting a blocked certificate of the shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorized agent or in the books of EURO-VL LUXEMBOURG S.A., (11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

The Shareholders should also contact:

in Luxembourg: the Corporate and Domiciliary agent of the Sicav (EURO-VL LUXEMBOURG S.A.), 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

In Italy: the correspondent Bank of the Sicav in Italy (IntensaBci SPA, Piazza Paolo Ferrari, 10, I-20121 Milano).

II (01970/3451/40)

*The Liquidator.*

**CAPTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 91.616.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le lundi 24 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Acceptation de la démission des administrateurs.
5. Nomination de nouveaux administrateurs.
6. Transfert du siège social de la société.
7. Divers.

II (02049/1267/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTEREUREKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.004.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des Actionnaires qui se tiendra le 28 mai 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
2. Divers.

II (01960/788/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**COFINEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 35.997.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02151/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 42.862.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02156/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ZAMIAL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 77.361.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Divers

II (02152/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CONTECH EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 45.357.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 mai 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Divers

II (02150/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---